

le Pian Magazine



Edito
P.3

Finances
P.4-5

Urbanisme
P.6-7

Actualités
P.8-9

LE PIAN A REJOINT LE PARC NATUREL REGIONAL DU MEDOC



Pardécret publié au Journal Officiel le Médoc est devenu le 54ème PNR sur le territoire national. Au côté de 50 autres communes médocaines le PIAN s'est engagé dans une démarche qui consiste à accompagner les projets de développement économique et social en s'appuyant sur une gestion durable et une valorisation de l'ensemble des patrimoines.



Le PNR compte mettre en avant « ses immenses espaces, ses paysages incroyablement variés... son économie forestière, sa vigne, ses entreprises qui ont développé des savoir-faire uniques, son économie touristique. »



Contrairement à un parc national le PNR sera piloté par les élus du territoire. Notre commune y sera représentée par Annie BEZAC, adjointe au Maire et Gérard LARRUE sollicité pour être « l'ambassadeur forêt » du PNR.





**L'OUVERTURE
PROCHAINE
DU PÔLE CULTUREL,
VA DONNER
UN NOUVEL ÉLAN
A NOTRE COMMUNE.**

Sommaire

ÉDITO
P. 3

FINANCES
P. 4-5

URBANISME
P. 6-7

LE PIAN ACTUALITÉS
P. 8-9

• **ÉTAT CIVIL**
• **MÉMENTO**
• **AGENDA**
P. 10-11

Directeur de la publication :
Didier MAU

Comité de rédaction :
Michel Rouhet et le groupe
de travail communication

Crédits photos :
Didier Mau - Mercedes Baillet
Adobestock

Photo de couverture :
Michel Rouhet

Achevé d'imprimer en juin 2019
Imprimerie Rochelaise

Dépôt légal : juin 2019

Réalisation :
Imprimerie Rochelaise

N° ISSN 264 7-6 72X

L'ouverture prochaine du pôle culturel, dont la construction est en cours d'achèvement, va donner un nouvel élan aux activités culturelles et de loisirs proposées dans notre commune.

Ce nouvel équipement complète les importants investissements réalisés au cours de cette mandature conformément aux engagements de l'équipe municipale. Les objectifs fixés ont été atteints sans augmenter les taux d'imposition et ce pour la neuvième année consécutive malgré le désengagement pénalisant de l'Etat.

A quelques mois de nouvelles élections municipales le Président de la République découvre l'importance des actions de proximité menées dans les communes et le rôle déterminant des maires et des élus municipaux. On peut donc espérer une évolution positive des relations entre l'Etat et les représentants des collectivités locales. La suppression de la taxe d'habitation et les discussions relatives aux modalités de compensation constitueront un véritable test de confiance réciproque.

Pour préparer l'avenir de manière sérieuse il faut absolument que le gouvernement et le parlement mettent en œuvre un dispositif précis et durable afin que chaque collectivité puisse évaluer de manière réaliste ses futures capacités de fonctionnement et d'investissement.

De nouveaux défis devront en effet être relevés. Ainsi la construction d'un collège au Pian-Médoc, portée par le Département, nécessitera des aménagements lourds à la charge de la commune avec notamment la réalisation de cheminements doux. La croissance démographique, même maîtrisée, et la volonté partagée de limiter le nombre d'enfants par classe seront accompagnées d'un renforcement des équipements scolaires. Les réflexions en cours sur les conséquences du réchauffement climatique, sur la transition écologique, sur le maintien des services publics, sur la mobilité... n'auront d'intérêt que si elles aboutissent à des résultats concrets et à des actions volontaristes dont le financement n'est pas assuré à ce jour.

Il convient donc de faire preuve de lucidité et de prudence. Préparons l'avenir avec confiance en rassemblant des compétences complémentaires et en fédérant les énergies autour de valeurs partagées et de projets communs dans le seul but de servir l'intérêt général.

Didier MAU.
Maire du Pian-Médoc



Un budget 2019 conforme aux engagements sans augmenter les taux de fiscalité

La Commune du Pian-Médoc bénéficie d'une situation financière qualifiée de très bonne par les experts en finances publiques.

Pour faire face au désengagement de l'Etat et aux incertitudes liées aux décisions gouvernementales (suppression progressive de la taxe d'habitation, transfert de nouvelles charges sans compensation...), la majorité municipale a opté, par anticipation, pour un suivi rigoureux des dépenses et une planification réaliste des investissements.

Aujourd'hui, tous les feux sont au vert et de nombreux équipements structurants sont programmés sans augmenter la fiscalité, ni fragiliser nos équilibres pour l'avenir.

Épargne brute

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Il correspond au solde des opérations réelles. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer les investissements de l'exercice. Elle constitue un double indicateur :

1/ C'est un indicateur d'aisance financière de la collectivité et la retranscription comptable de la gestion quotidienne.

2/ C'est un indicateur de prospective financière, qui démontre la capacité de la collectivité à assumer le remboursement de sa dette et à financer ses propres investissements.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui est consacrée à autofinancer les investissements et à se désendetter. Un ratio situé entre 10 % et 15 % est considéré comme étant un signe de bonne santé.

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE

- ▶ Inférieure à 10 % = Fragile
- ▶ Entre 10 % et 15 % = Bonne santé
- ▶ Supérieure à 15 % = Excellent

LE PIAN-MÉDOC : 18,17 %

Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours d'emprunts, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Un ratio situé en dessous des 10 ans est un signe de bonne solvabilité.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

- ▶ Inférieure à 8 ans : excellent
- ▶ Entre 8 et 11 ans : bonne santé
- ▶ Supérieure à 11 ans : fragile

LE PIAN-MÉDOC : 7,03 années

Fiscalité

▶ Au Pian-Médoc, les taux de fiscalité locale restent stables

	2011	2019	0 % D'AUGMENTATION
TAXE FONCIÈRE BÂTIE	12,31%	12,31%	
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	37,93%	37,93%	
TAXE D'HABITATION	14,56%	14,56%	

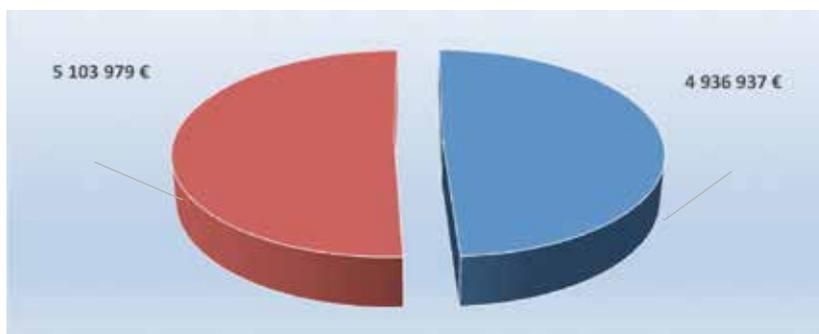
Une gestion rigoureuse

▶ Un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement
Evolution 2018-2019 :

- ▶ Charges de personnel :
2 044 700 € soit : **-5,5 %**
- ▶ Charges à caractère général :
1 077 980 € soit : **-7,5 %**

BUDGET COMMUNAL 2019

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées > Un investissement record

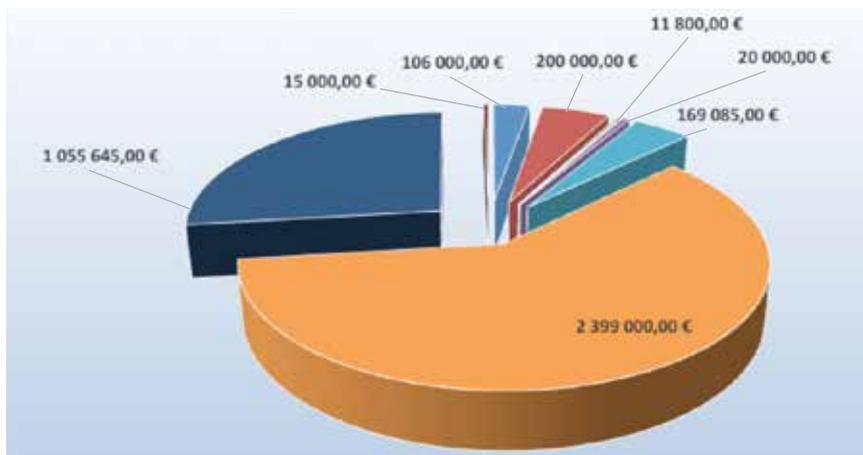


■ Fonctionnement 5 103 979,00 €
 ■ Investissement 4 936 937,00 €

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR

Priorité au Pôle Culturel et aux travaux de voirie

- Travaux sur bâtiments publics 2 399 000,00 €
- Travaux sur les voiries 1 055 645,00 €
- Eclairage public 106 000,00 €
- Acquisition de terrains 200 000,00 €
- Matériel, outillage 11 800,00 €
- Acquisition fonds documentaire pôle culturel 20 000,00 €
- Mobilier et matériel informatique 169 085,00 € (équipement nouveau pôle culturel)
- Travaux sur la forêt 15 000,00 €



QUELQUES REPERES

En matière de recettes

FISCALITÉ	
Taxe d'habitation	1 617 719,00 €
Taxe foncière bâtie	922 388,00 €
Taxe foncière non bâtie	38 082,00 €

DOTATIONS DE L'ETAT	
Dotation Globale de Fonctionnement (-15,8 % en 5 ans)	626 864,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	88 400,00 €
Produit des services communaux	132 500,00 €
Produit des taxes indirectes et occupation du domaine public	225 000,00 €

En matière de dépenses

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE	
3 122 680,00 €	
Dont :	
Charges à caractère général	1 077 980,00 €
Charges de personnel	2 044 700,00 €
Autres :	
Annuité de remboursement des emprunts (capital et intérêts)	703 000,00 €
Subvention de fonctionnement au SDIS (bien que cette compétence soit départementale et non communale)	100 000,00 €

FOCUS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	
Coût annuel du service	367 013,00 €
Participation des usagers au service de restauration	205 132,00 €
Participation de la Commune auprès du SIVOM La Commune finance donc 45 % du coût des repas servis aux enfants	161 881,00 €

Le point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme

La Commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir satisfait aux débuts des phases indispensables sur le plan réglementaire (diagnostic, Plan d'Aménagement et de Développement Durable...), les services de l'Etat ont imposé à la Commune une phase supplémentaire qui consiste à une Evaluation Environnementale sur l'ensemble de son territoire.

Outre le fait qu'il a fallu lancer une consultation publique pour confier cette mission à un bureau d'études spécialisé, cette Evaluation Environnementale a considérablement rallongé les délais de la procédure de révision, puisque l'étude s'est déroulée de telle sorte à couvrir les 4 saisons.

Les résultats de cette évaluation sont connus et vont donc être transmis à la MRAe, autorité environnementale compétente, pour insertion dans le dossier de révision du PLU.

Cette Evaluation Environnementale visait à effectuer un diagnostic de l'état environnemental de la commune et identifier les secteurs qui pouvaient être impactés par la révision du PLU, notamment au regard des ressources hydrauliques, agricoles ou forestières, mais également sur la prise en compte de la qualité de l'air et le bruit (Plan Climat).

Cette étude devait par la suite proposer des mesures pour éviter, réduire voire éventuellement compenser les conséquences de la révision du PLU sur l'environnement, et notamment imposer une réduction des zones ouvertes à l'urbanisation, la protection des espaces boisés, et enfin favoriser la protection des corridors biologiques appelés trame verte et bleue.

La totalité de ces éléments d'études figureront dans le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme révisé qui sera porté en enquête publique avant approbation définitive.



Autorisations d'urbanisme

La commune assure l'instruction des autorisations d'urbanisme. Avec la loi ALUR l'Etat a abandonné cette mission que l'équipe municipale n'a pas souhaité déléguer.

Que dois-je déclarer et pourquoi ?

La déclaration préalable ou le permis de construire permettent de vérifier qu'un projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Il suppose donc la vérification de critères précis de conformité.

Un guide est remis par le service urbanisme pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier, vous guider dans la réalisation de divers plans et vous permettre de ne pas oublier de document indispensable qui retarderait le traitement de votre déclaration.

Le service urbanisme reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Horaires du Service

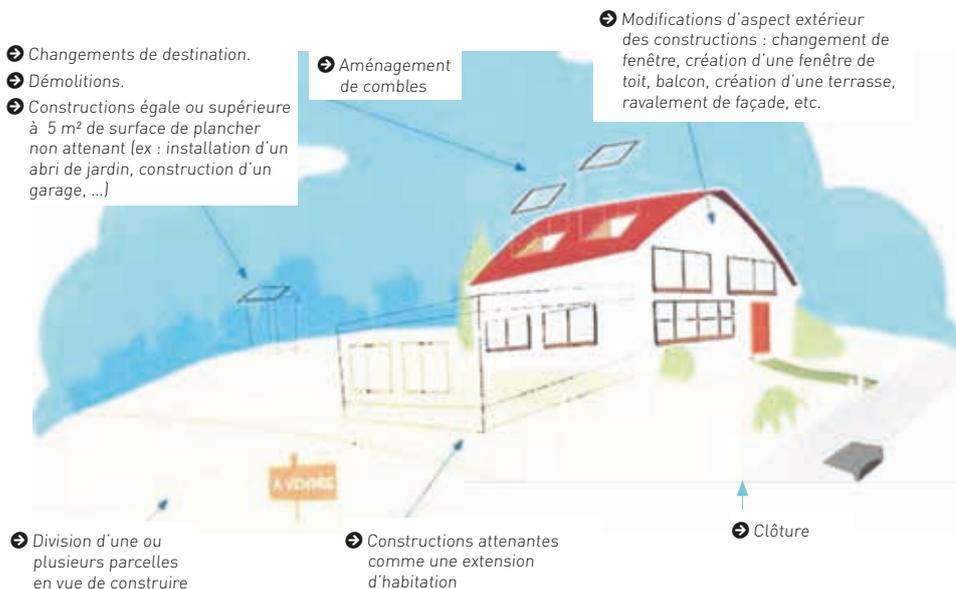
ACCUEIL LIBRE DU PUBLIC

- LUNDI ▶ 14 H 00 à 18 H 00
- MARDI ▶ 09 H 00 à 12 H 00
- MERCREDI ▶ 09 H 00 à 12 H 00
- JEUDI ▶ 14 H 00 à 18 H 00
- VENDREDI ▶ 09 H 00 à 12 H 00

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

- MARDI ▶ 14 H 00 à 18 H 00
- MERCREDI ▶ 14 H 00 à 18 H 00
- JEUDI ▶ 09 H 00 à 12 H 00

Autres déclarations



RAPPEL : Contrôles de conformité

En tant que propriétaire, vous avez fait réaliser des travaux sur votre bien.

Au terme de ces travaux, une déclaration d'achèvement et de conformité de ceux-ci signée du bénéficiaire, de l'architecte ou de l'agréé en architecture, doit être adressée à la mairie par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien déposée contre décharge en mairie.

Le contrôle assuré par un agent commissionné représentant les services concerne l'aspect extérieur des travaux réalisés (clôtures en façades sur rue, respect de la servitude d'alignement, distances par rapport à la voie publique et aux limites séparatives privées, enduits, tuiles, piscines, abris de jardin, carport, préaux etc...). Une veille doit également être assurée sur le respect de l'environnement par la plantation d'un arbre à hautes tiges par 50 m² de surface de plancher créée (uniquement pour les habitations).

Le Code de l'urbanisme prévoit qu'à défaut de décision durant le délai de contestation, une attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration de construire n'a pas été contestée sous 15 jours peut être remise par l'autorité compétente sur simple requête. En cas de refus ou de silence, cette attestation doit être fournie par le préfet.

Il est à noter que les délais de contestation sont fixés par l'article R 462-7 du Code de l'urbanisme soit :

- 3 mois à compter de l'achèvement des travaux pour contester la conformité,
- 5 mois lorsqu'une vérification des travaux est obligatoire

A tout moment, un représentant de l'administration peut visiter les constructions en cours, procéder aux vérifications qu'il juge utiles et se faire communiquer tous documents techniques se rapportant à la réalisation des bâtiments. Ces prérogatives sont ouvertes pendant trois ans après l'achèvement des travaux. Si des infractions sont constatées, même pendant un contrôle de conformité, un procès-verbal est dressé puis transmis au Parquet qui décidera d'engager ou non des poursuites. Par ailleurs, l'interruption des travaux peut être imposée.

Instruction des dossiers en 2018

153

CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION

4

CERTIFICATS D'URBANISME OPERATIONNELS

144

DECLARATIONS PREALABLES

64

PERMIS DE CONSTRUIRE

16

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS

3

PERMIS D'AMENAGER

18

AUTORISATIONS DE TRAVAUX ERP (Etablissement Recevant du Public)

Combien sommes nous ?

Après la campagne de recensement de 2017 les enquêtes menées de 2014 à 2018 ont permis d'actualiser la population municipale au 1^{er} janvier 2019.

La population totale est désormais établie à

6 687 habitants

Le Pian actualités

Un collège au Pian en 2022

foncier nécessaire à l'édification d'un collège doté d'infrastructures sportives et culturelles et d'une capacité d'accueil de 800 élèves.

Ce nouvel équipement, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de Septembre 2022 répondra au plus haut niveau d'exigence dans les domaines de la fonctionnalité, du confort, de la qualité de vie et de la performance énergétique.

Dans le cadre de la législation en vigueur une procédure de concours se déroule actuellement. Le Département, qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le suivi de la construction, a sélectionné trois équipes de concepteurs-constructeurs avec lesquels les échanges se poursuivent. Au cours du second semestre 2019 un jury désignera le lauréat. Le projet pourra ensuite être présenté publiquement.

Le Département de la Gironde a lancé la construction de 12 nouveaux collèges. Pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et anticiper sur les évolutions à venir la commune a saisi cette opportunité et apporte le

L'accès à ce collège s'effectuera à partir d'un rond-point implanté sur la route départementale RD211 chemin du Luget au niveau de l'entrée du lotissement et de la zone d'activités du Luget.



Déviation du Taillan : enfin le feu vert

Le dossier de la déviation du Taillan, ouvert il y a 35 ans, était au point mort depuis l'arrêt des travaux en 2014 à la suite d'une décision de la justice administrative consécutive aux procédures engagées par la Sépanso et certaines associations environnementales.

Le Conseil National de protection de la nature (CNPN) vient de rendre un avis favorable pour la reprise des travaux. Ainsi le Département de la Gironde va pouvoir réaliser cette déviation de huit kilomètres qui

reliera le tronçon actuel (au niveau de Germignan / Lycée Sud Médoc) au créneau 2 X 2 voies d'Arsac (route de Soulac). Le tracé est situé à l'ouest du Luget et du Golf du Médoc. Une sortie aménagée sur la route départementale RD 211 entre Saint-Aubin et le Pian matérialisera la future entrée de notre commune. Une ouverture de cette nouvelle voie de circulation peut être envisagée en 2022, facilitant ainsi l'accès au nouveau collège.

Le Pian apporte sa contribution

Le CNPN conditionne son avis favorable à plusieurs mesures que le Département s'est engagé à prendre en matière de protection de l'environnement. C'est dans ce cadre que le conseil municipal a accepté de céder des parcelles communales pour permettre la construction d'un éco-pont et la mise en œuvre de mesures compensatoires destinées à favoriser le maintien dans ce secteur de l'Azuré de la Sanguisorbe (papillon présent dans notre région et protégé au niveau national) et du Fadet des Laïches actuellement présents...

La commune sera associée au suivi et à l'évaluation de cette gestion des milieux dégradés susceptibles d'être restaurés.

INTERNET : Les travaux se poursuivent pour l'accès au très haut débit

Le Syndicat Mixte Gironde Numérique a attribué au groupe Orange une délégation de Service Public pour réaliser le déploiement de la fibre optique. Les travaux en cours, co-financés par la Communauté de Communes Médoc Estuaire, se déroulent simultanément dans plusieurs quartiers.

Le réseau de transport est réalisé en souterrain dans le réseau Orange existant ou en création de génie civil. Le réseau de distribution est toujours positionné sur le réseau existant, souterrain ou aérien, de type Enedis ou Orange.

Plus de 1 000 foyers pianais sont connectés ou prochainement raccordables au très haut débit.

Les informations relatives au calendrier des travaux sont régulièrement actualisées sur le site :

<https://girondehautmega.fr>

Les usagers sont totalement libres de choisir leur fournisseur d'accès : Orange, Bouygues, Free ou SFR.

Une médiathèque accessible à tous

L'ouverture prochaine d'une médiathèque moderne, à l'attractivité renforcée, en phase avec les nouveaux usages, sera, pour les

Pianaises et les Pianais, source de rencontre intergénérationnelle et d'épanouissement personnel.

L'accès à la lecture publique, à l'information et à la culture, facilité grâce à de nouveaux supports, à des matériels adaptés, à une équipe d'accueil et d'animation renforcée s'élargira à de nouveaux publics dans des locaux et un environnement particulièrement agréables.

De la petite enfance aux séniors cet espace de vie citoyenne à taille humaine, rassurant et ludique pour les plus jeunes, vivant et confortable pour tous, suscitera la curiosité et incitera à la découverte et au partage.



Conseil communal des jeunes (CCJ)

le 22 mai, le Conseil Communal des Jeunes du Pian-Médoc a organisé à la bibliothèque une vente de livres au profit de l'association caritative "Sourires d'Enfants"

Dans la soirée, son Président, après avoir adressé ses remerciements aux enfants du CCJ et à toute l'équipe organisatrice, s'est vu remettre un chèque du montant de la vente.

Bravo à tous pour cette action envers les enfants malades.



Le Président de "Sourires d'Enfants" entourés des enfants élus du CCJ.

Label « Territoire Bio Engagé »

La Commune du Pian-Médoc s'engage résolument dans des actions visant au Développement Durable, que cela soit au niveau communal mais également intercommunal.

La qualité de vie et de service est au centre des actions publiques que nous menons. La consommation des espaces est maîtrisée et réfléchi, la nature est préservée et revalorisée, les déplacements doux sont au cœur des investissements, la maîtrise des consommations énergétiques est une préoccupation quotidienne.

Dans le cadre du Plan National Ambition Bio, la commune et le SIVOM du Haut Médoc se sont engagés à servir au moins 20% de produits Bio dans les restaurants scolaires. **Le Pian-Médoc a ainsi obtenu le label « Territoire Bio Engagé ».**



LA PROPRETÉ notre bien commun

La propreté des espaces publics et du domaine privé est un élément constitutif du bien être collectif qui implique une prise de conscience et une responsabilité partagée.

La commune mobilise d'importants moyens humains, financiers et matériels pour lutter contre les incivilités au quotidien (dépôts sauvages, verres brisés, mégots, déjections...). Des amendes sévères sont régulièrement infligées aux auteurs de comportements répréhensibles.

Nous voulons tous que notre commune soit belle. **Protégeons-la ensemble.**



Notre commune ne mérite pas ça. Nos voisins non plus.

Passage de témoin entre Directeurs des Services Techniques

Après 8 ans de service à la Mairie du PIAN-MEDOC, Monsieur Vincent BOULET fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur Joël FAURE lui succède au poste de Directeur des Services Techniques.

Monsieur FAURE a commencé sa carrière technique en 1982 à la mairie de Bègles, où il a gravi les échelons - après un passage par le service national - jusqu'à atteindre les fonctions de responsable du service proximité, environnement, voirie, hygiène et sécurité, éclairage public et réseaux. Il a ensuite occupé les fonctions de Directeur des Services Techniques à la mairie d'Izon avant de rejoindre notre commune. Monsieur FAURE a pu travailler en binôme avec Monsieur BOULET pendant le mois d'avril afin de prendre connaissance des divers travaux et chantiers sur la commune. Ses expériences techniques et managériales seront précieuses pour contribuer au « bien vivre » des Pianaises et des Pianais.



Joël FAURE entouré de Michel POIGNONEC, directeur général des services (à gauche) et du maire Didier MAU

2018

Naissances

BACHA Sofia.....30/09/18
BATIFOLIE Maël, Alain, Jean.....24/07/18
BAUDÉAN Gabriel.....26/09/18
BAUDEMONT Camille, Cécile19/02/18
BRY Chloé, Lucie.....04/03/18
CHEVALIER Paul-Gabriel.....10/06/18
DIAS CHAPRIER Noa.....26/08/18
ESTÈVE Victor.....07/04/18
FERNANDEZ Mylo.....13/07/18
FORT Paul, Gilles, Raffaele16/09/18
FOURNIER Léo, Bruno, Serge12/09/18
FRANCOLON William, Louis,
Patrick.....19/10/18
GAILLARD Jaya, Bahati.....18/12/18
GATINEL Julia.....26/01/18
GODINEAU Jade, Andréa.....20/08/18
GRANDIERE Paul, Richard,
Philippe.....04/04/18
GUÉNET Nolan.....05/04/18
HELOU Emeline, Marie.....02/07/18
HOLGADO Timothé, Bastien12/08/18
JENESSE BOITEL Louka, Yvan11/01/18
LAGÜE Axel, Dominique26/12/18
LASSALLETTE Izia, Mia08/09/18
LEROY Amaury.....08/02/18
LEVEEUR Augustin,
Emmanuel04/09/18
LONGUEVILLE GONCALVES
Alicia.....14/12/18
MACHIZAUD Gabrielle.....06/07/18
MARTINHO Raphaël, Pedro14/05/18
MOURLOT Timéo.....08/03/18
NARDOUX Nina, Wendy.....05/02/18
PERLIER Hélène, Odile.....09/04/18
PHILIPPON Gabrielle.....22/06/18
PIERRÉ Timéa, Marie,
Camille.....26/11/18
ROUX Elliott.....07/02/18
ROUX Noémie, Annaëlle03/01/18
SALOU ANFRAY Clémence,
Louise.....13/07/18
SALOU ANFRAY Élise, Pauline13/07/18
SOULERE Victoria, Maria,
Jesuina05/04/18
TAUDINET Agathe.....02/11/18
VIGNESSOULE Victoria, Patricia,
Catherine12/06/18
YANG Eléna, Paj, Hnub, Hli.....21/11/18
ZERKA Camila.....01/02/18

Mariages

ANCEZE Jérémy, Henri, Marcel
DE ALMEIDA Johanna, Sandrine, Delphine
.....16/06/18
BARTHE Pascal, Jean, Francis
LAHAYE Claire, Alice, Antoinette
.....29/12/18
BEN SAADA Oussama
TAILLIEU Pauline, Corinne20/07/18
BLANC Florian
RODRIGUES Carine, Mélanie26/05/18
BOLAINGUE Matthieu
CONTE Charlène, Marie.....22/09/18
BOUQUET Adrien, Jean, Edouard
RAYNAUD Clémence08/09/18
CAPALDI Luc, Pierre, Jean
LEWINSKY Birgit29/09/18
CHABRY Amaury
DEDIEU Marie-Paule.....15/09/18
COUREAUD Sylvain, Claude
MARIN Hélène09/06/18
DUPUIS Benjamin, Jean-Paul, Bernard
SIMON Nadège, Christine, Huberte
.....16/06/18
GAILLARD Thomas, Stéphane
MORIN Axelle, Adeline, Adrienne
.....22/12/18
GIRARD Nicolas, Pierre, Charles
OUDIN Charlotte, Anne-Sophie ...23/06/18
GUNSETT Adrien
DA SILVA LOPES Rafaela.....07/07/18
HUBERT Guillaume, Roger, Roland, André
MALBEC Audrey, Evelyne, Josiane
.....18/08/18
LARROZE-JARDINÉ Teddy, Romain
DUPAS Gladys, Marie, Angélique
.....21/07/18
LINARES Benjamin, Pierre
ROUSSEAU Margot, Pierre, Marie
.....13/10/18
OUSSET Cyril
DARCHIS Céline, Claude, Simone
.....18/08/18
SALIGNON Thierry, Michel, Pierre
JONQUARD Corine28/07/18
VELLA Baptiste, Jean, Rémy
TRAQUET Audrey, Martine, Yvette, Sophie
.....05/05/18
VERE Jérôme
LALANDE Sandrine.....09/06/18

Décès

AYROLLES Nicole.....24/06/18
BARRÉ Céline, Noëlle, Michèle
épouse LAFFITTE.....19/05/18
BESSIERES Louis, Claude18/09/18
BOUCHEREAU Max, Henri.....30/10/18
BRANDAO FERREIRA DE MELO Luis,
Alberto.....27/11/18
BUCHERIC Pierre, Maurice.....09/06/18
CHEMIN Micheline, Marie
veuve RABAUD21/04/18
CHEVALIER Robert, Henri, Marcel,
Louis.....01/07/18
CLOFENT Idéal.....10/04/18
COURTOUX Max, Maxime.....12/11/18
DELHOMME Pierre, Jean.....01/05/18
DUPORT Guy, Marie, Julien08/09/18
DUPUY Serge, Christian16/11/18
EYQUEM Ludovic.....17/01/18
FÔ André, Michel12/05/18
FRECHOU Michel, Jacques,
François.....02/09/18
GONZALEZ MARTINEZ Marie-Antoinette
veuve LACOSTE09/10/18
GUYOMARD Raphaël.....10/10/18
HAIRON Pierre, Georges18/01/18
HUYGHE Grégory, Christian23/04/18
JUMEAU Isabelle, Jeanne
épouse ANTOINE24/10/18
LABATUT Marcel28/06/18
LATTES Jacqueline, Marie, José
épouse FAUQUET09/11/18
LEGESNE Jean-Claude, Raymond ..14/09/18
LOISEY Laurence, Marie-Claude, Gilberte
épouse CACHEN27/09/18
MALEC Elisabeth
épouse DUCHAMP.....24/11/18
MARTINEZ Julien, Rémy, Pascal16/09/18
MONCOEUR Guy, Emile, Camille ...17/09/18
PELLETAN Marie Charline
épouse MAURIN.....30/03/18
PERONO-CACIAFUOCO Laurence
épouse DUBOUL.....20/03/18
PICARD Jean-Louis02/01/18
PRÉVOST Monique, Alison.....18/12/18
RONDEAU André.....17/07/18
ROY Paulette
épouse ROTURIER24/12/18
SANCHEZ Jacques17/11/18
SCHILTZ Silvine, Germaine
veuve FAVAREL.....09/02/18
TARRON Christian, Jean, Marcel ...22/06/18
VIELMON Hervé.....13/05/18

Mémento

Mairie

- 260 Rue Pasteur
- Tél. : 05.56.35.02.35 • Fax : 05.56.35.87.56
- www.lepianmedoc.fr • contact@mairie-pianmedoc.fr

Heures d'ouvertures

Accueil - État Civil

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30
- Permanence le samedi de 10h à 12h sauf juillet et août

Urbanisme

Accueil **sans** rendez-vous

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h à 12h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Accueil **avec** rendez-vous

- Mardi de 14h à 18h
- Mercredi de 14h à 18h
- Jeudi de 9h à 12h

Bibliothèque

- Tél. 05.56.35.17.74
ouverture au public
- Lundi de 15h à 18h
 - Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h
 - Jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h
 - Samedi de 10h à 12h30

Pôle Vie Locale

- **C.C.A.S.**
Accueil sur rendez-vous
- **Service Scolaire**
Tél. 05.56.95.19.26 - 05.56.28.17.15
- **Animation :**
Tél. 05.56.95.12.77
pole.vie.locale@mairie-pianmedoc.fr

École de Musique

Tél. 06.03.53.49.67

École Maternelle du Brugat

Tél. 05.56.95.05.86

École Élémentaire du Bourg

Tél. 05.56.35.04.35

Groupe scolaire des Airials

Tél. 05.56.95.13.68

Communauté de Communes

« Médoc Estuaire » Tél : 05.57.88.08.08

Police Communautaire

Tél. 05.57.22.21.55 - 06.26.79.08.84

Multi Accueil « A petit pas »

Tél. 05.56.28.16.21

A.L.S.H.

Tél. 05.56.96.21.90

Déchetterie

Tél. 05.18.06.10.34

Agenda

Dimanche 14 juillet

Fête nationale

Animation musicale - feu d'artifice, bal



Marché des producteurs de pays

Nocturne



A partir de 19h au centre sportif

Samedi 7 septembre

Forum des associations

Gymnase

Samedi 21 septembre et dimanche 22 septembre

Foire du Pian

Course pédestre et randonnée

le samedi 21 la Ronde Verte du Pian : 15h



Vide-grenier le dimanche 22

Comité des Fêtes

Programme détaillé du week-end début septembre

Parc et centre sportif

Jeudi 3 octobre

Conférence "Histoire Du Pian"

Conférence d'automne par Didier Coquillas-Sistach Club de l'Amitié, Détente et Loisirs Salle Serge Lama à 20h30

Du samedi 9 au dimanche 17 novembre

Exposition des artistes Pianais

Bibliothèque Salle Serge Lama



Lundi 11 novembre

Commémoration - Victoire 1918 Monument aux morts à 11h

Vendredi 22 et samedi 23 novembre

Soirées représentations théâtrales

Salle Serge Lama à 20h30

Samedi 30 novembre

Bourse aux jouets - Comité des Fêtes

Salle Serge Lama

Dimanche 1^{er} décembre

Marché de Noël - Comité des Fêtes

Salle Serge Lama

Pour toute précision vous pouvez contacter :

Le Service Animation de la Mairie
Tél. 05 56 95 12 77
pole.vie.locale@mairie-pianmedoc.fr

Agenda sur notre site : www.lepianmedoc.fr



05 56 35 76 93



05 56 95 58 30



05 56 95 57 90



05 56 95 58 00



Centre Commercial

E.Leclerc



LE PIAN MEDOC

05 56 95 58 00



05 56 95 67 69



05 56 95 58 40



05 56 95 58 12



05 56 95 58 17